



17 septembre 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL 17 septembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 17 septembre, à 19h30.

Présents :	Le maire suppléant:	Daniel Bock
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana Monique Côté
	Les conseillers :	Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon
Absent :	Le maire	François Gauthier

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h37 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, le maire suppléant et le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la présente séance.

En vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal du Québec, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2018-09#21

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que présenté.

Monsieur le conseiller Tommy Desjardins et madame la conseillère Monique Côté se retire pour la prochaine résolution.

3. Mandat à Me Rino Soucy dans le dossier du 15 rue Ludger-Pilon

2018-09#22

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 15 rue Ludger-Pilon a fait l'objet d'avis d'infraction pour l'utilisation de celle-ci à des fins non autorisées par le règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'avocat des propriétaires du lot en infraction a été reçue à la Municipalité et qu'une réponse doit leur être envoyée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'octroyer le mandat de représenter la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour toutes les procédures judiciaires à venir à Me Rino Soucy de la firme Dufresne Hébert Comeau.

Adoptée à l'unanimité.



17 septembre 2018

Monsieur le conseiller Tommy Desjardins et madame la conseillère Monique Côté reprennent leur siège.

4. Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc industriel vert de Papineau

2018-09#23

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipal du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2018 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adoptent les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 14 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.


5. Période de questions sur les sujets de la séance

6. Levée de l'assemblée

2018-09#24

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu que la présente séance soit levée à 19h59.

Adoptée à l'unanimité.


Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



François Gauthier
Maire